

Page 1 de 11  
Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II  
Révisé le / Version : 09.06.2011 / 0002  
Remplace la version du / la version : 24.09.2008 / 0001  
Valable à partir de : 09.06.2011  
Date d'impression PDF : 15.06.2011  
MPA 9000 1-Step Universalpolitur  
No. 496 300

## Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

**MPA 9000**  
**1-Step Universalpolitur**  
**No. 496 300**

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange:**

Pâte abrasive  
Lustreur

#### **Utilisations déconseillées:**

Il n'existe pour l'instant aucune information à ce sujet.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Festool GmbH, Wertstrasse 20, D-73240 Wendlingen  
Téléphone (07024) 804-0, Télécopieur (07024) 804-20599

Le courriel de la personne compétente: [info@chemical-check.de](mailto:info@chemical-check.de), [k.schnurbusch@chemical-check.de](mailto:k.schnurbusch@chemical-check.de)

#### 1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

**Service d'information pour les symptômes d'intoxication:**

---

#### **Numéro de téléphone d'appel d'urgence de la société:**

Tél.: (07024) 804-0  
Mo-Do: 7.30 - 16.30  
Fr: 7.00 - 16.00

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### 2.1.1 Classification selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Non déterminé

##### 2.1.2 Classification selon les Directives 67/548/CEE et 1999/45/CE (y compris les amendements).

Le mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de la directive 1999/45/CE.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### 2.2.1 Étiquetage selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Non déterminé

##### 2.2.2 Étiquetage selon les Directives 67/548/CEE et 1999/45/CE (y compris les amendements).

Page 2 de 11  
 Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II  
 Révisé le / Version : 09.06.2011 / 0002  
 Remplace la version du / la version : 24.09.2008 / 0001  
 Valable à partir de : 09.06.2011  
 Date d'impression PDF : 15.06.2011  
 MPA 9000 1-Step Universalpolitur  
 No. 496 300

Symboles: N'est pas applicable  
 Indications de danger: --  
 Les phrases R:  
 --  
 Les phrases S:  
 --  
 Suppléments:  
 Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

### 2.3 Autres dangers

Le mélange ne contient pas une substance vPvB (vPvB = very persistent, very bioaccumulative).  
 Le mélange ne contient pas une substance PBT (PBT = persistent, bioaccumulative, toxic).

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Eau  
 Huile  
 Mélange d'hydrocarbures  
 Émulsifiants  
 Matériaux inorganiques

### 3.1 Substance

n.a.

### 3.2 Mélange

<b>Isoalcane (C11 - C15)</b>	
<b>Numéro d'enregistrement (ECHA)</b>	-
<b>Index</b>	---
<b>EINECS, ELINCS</b>	292-460-6
<b>CAS</b>	CAS 90622-58-5
<b>Quantité en %</b>	5-<20
<b>Symboles</b>	Xn
<b>Les phrases R</b>	65-66
<b>Catégories de classification / Indications de danger</b>	Nocif
<b>Classe de danger/Catégorie de danger</b>	<b>Mention de danger</b>
Asp. Tox./1	H304

Texte des phrases R / H et des sigles de classification (GHS/CLP) cf. section 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Inhalation

Normalement aucune voie d'absorption.  
 Des mesures sont à prendre en cas de formation de poussières ou de fumées.  
 Eloigner la victime de la zone dangereuse.  
 Transporter la victime à l'air frais et selon les symptômes, consulter le médecin.

#### Contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements sales et imbibés, les laver en profondeur à grande eau et avec du savon, en cas d'irritation de la peau (rougeurs, etc.), consulter un médecin.

#### Contact avec les yeux

Oter les verres de contact.  
 Rincer abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes. Si nécessaire, consulter le médecin.

#### Ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.  
 Ne pas provoquer de vomissement.  
 Consulter immédiatement le médecin, préparer la fiche de données.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Page 3 de 11  
Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II  
Révisé le / Version : 09.06.2011 / 0002  
Remplace la version du / la version : 24.09.2008 / 0001  
Valable à partir de : 09.06.2011  
Date d'impression PDF : 15.06.2011  
MPA 9000 1-Step Universalpolitur  
No. 496 300

Cf. également section 11. et/ou 4.1.  
Peuvent apparaître:  
Larmes  
Irritation des yeux  
Le produit est abrasif mécaniquement.  
Irritation de la peau.  
Effet irritant sur la peau.  
Ingestion de grandes quantités:  
Nausée  
Diarrhée

### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Ingestion:  
Danger d'aspiration  
Traitement symptomatique

## **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1 Moyens d'extinction**

#### **Moyens d'extinction appropriés**

Dépend de la nature et de l'envergure de l'incendie.  
Jet d'eau pulvérisé/mousse/CO<sub>2</sub>/poudre d'extinction  
Sable

#### **Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau grand débit

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie peuvent se former:

Fumée  
Oxydes de carbone  
Oxydes de soufre  
Oxydes d'azote  
Produits de pyrolyse toxiques.

### **5.3 Conseils aux pompiers**

Selon l'étendue de l'incendie  
Appareils respiratoires autonomes.  
Le cas échéant vêtement de protection complet  
Éliminer l'eau d'extinction contaminée conformément aux prescriptions locales en vigueur.

## **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter tout contact avec la peau et les yeux.  
Le cas échéant, faire attention au risque de glissement

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

En cas de fuite importante, colmater.  
Ne pas jeter les résidus à l'égout.  
Éviter la contamination des eaux de surface et des eaux souterraines ainsi que du sol.

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Recueillir à l'aide d'un produit absorbant pour liquide (par ex. liant universel, sable, Kieselgur) et éliminer conformément à la section 13.

Ou:

Recueillir mécaniquement et éliminer conformément à la section 13.

### **6.4 Référence à d'autres sections**

Équipement de protection individuelle cf. section 8 et consignes d'élimination cf. section 13.

## **SECTION 7: Manipulation et stockage**

Outre les informations fournies dans cette section, des informations pertinentes peuvent également figurer à la section 8. et 6.1.

F

Page 4 de 11

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Révisé le / Version : 09.06.2011 / 0002

Remplace la version du / la version : 24.09.2008 / 0001

Valable à partir de : 09.06.2011

Date d'impression PDF : 15.06.2011

MPA 9000 1-Step Universalpolitur

No. 496 300

## 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne ventilation des lieux.

Éviter la formation de poussières.

Ne pas respirer la poussière/la fumée/le brouillard.

Tenir à l'écart des sources d'ignition - Défense de fumer.

Manger, boire et fumer ainsi que la conservation de produits alimentaires sur les lieux de travail est interdit.

Observer les indications sur l'étiquette et la notice d'utilisation.

En cas de formation de poussière:

Prévoir des mesures d'aspiration sur le poste de travail ou sur les machines transformatrices si nécessaire.

Les mesures générales d'hygiène pour la manutention des produits chimiques sont applicables.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Retirer les vêtements et les équipements de protection individuelle contaminés avant de pénétrer dans les zones de restauration.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Ne pas stocker le produit dans les couloirs ou dans les escaliers.

Ne stocker le produit que dans son emballage d'origine et fermé.

Ne pas stocker en même temps que des agents d'oxydation.

Classe de feu:

B

Conteneurs appropriés:

PE

Acier

Conserver à l'abri du gel.

A protéger contre les rayons solaires et contre l'action de la chaleur.

Ne stocker qu'à une température de 15°C à 25°C.

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Il n'existe pour l'instant aucune information à ce sujet.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Désignation chimique	Isoalcane (C11 - C15)	Quantité en %:5-<20
VME: 600 mg/m <sup>3</sup> (AGW)	VLE: 2(II) (AGW)	VNJD: ---
IBE: ---	Autres informations: ---	
Désignation chimique	valeur limite général de poussière	Quantité en %:
VME: 3 mg/m <sup>3</sup> A, 10 mg/m <sup>3</sup> E (AGW, 2.4 TRGS 900) / 10 mg/m <sup>3</sup> (I), 3 mg/m <sup>3</sup> (R) (ACGIH)	VLE: 2(II) (AGW)	VNJD: ---
IBE: ---	Autres informations: AGS (AGW)	
Désignation chimique	Oxyde d'aluminium	Quantité en %:
VME: 10 mg/m <sup>3</sup> (VME, ACGIH)	VLE: ---	VNJD: ---
IBE: ---	Autres informations: A4 (ACGIH)	
Désignation chimique	Glycérine	Quantité en %:
VME: 10 mg/m <sup>3</sup> (Aérosols) (VME), 10 mg/m <sup>3</sup> (Brouillard) (ACGIH)	VLE: ---	VNJD: ---
IBE: ---	Autres informations: ---	

F VME = Valeurs limites de moyenne d'exposition, a = fraction alvéolaire, t = fraction thoracique (France). // I/R = fraction inhalable/respirable, V = Vapeur et Aerosol, IFV = Fraction inhalable et vapeur, F = fibres respirable (long = >5µm, aspect ratio >= 3:1), T = fraction thoracique (ACGIH, E.U.A.). // E/A = fraction inhalable/alvéolaire (AGW (TRGS 900), Allemagne). | VLCT (ou VLE) = Valeurs limites court terme (France). // 1-8 et (I ou II) = Factor et catégorie de AGW pour les limitations d'exposition à court terme (TRGS 900, Allemagne). | VNJD = Valeur à ne jamais dépasser (France). // TLV-C = Threshold Limit Value - Ceiling limit (ACGIH, E.U.A.). | IBE = Indicateurs biologiques d'exposition (France). ACGIH-BEI = "Biological Exposure Indices" de l'ACGIH (États-Unis d'Amérique). BGW = "Biologischer Grenzwert" (Valeurs limites biologique) (TRGS 903, Allemagne). Prélèvement: B = Sang, Hb = Hémoglobine, E = Erythrocytes (globules rouges), P = Plasma, S = Sérum, U = Urine, EA = end-exhaled air (air expiré en fin d'expiration). Période de prélèvement: a = Aucune restriction / non critique, b = en fin de travail posté, c = après une semaine de

Page 5 de 11  
 Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II  
 Révisé le / Version : 09.06.2011 / 0002  
 Remplace la version du / la version : 24.09.2008 / 0001  
 Valable à partir de : 09.06.2011  
 Date d'impression PDF : 15.06.2011  
 MPA 9000 1-Step Universalpolitur  
 No. 496 300

travail, d = au bout d'une semaine de travail posté, e = avant le dernier service d'une semaine de travail, f = pendant l'équipe de travail, g = avant le début du poste. |

Oxyde d'aluminium						
Use-Area	Exposure-Route	Exposure-Pattern	Descriptor	Value	Unit	Note
Consumer	Human - oral	Long term	DNEL (Derived No Effect Level)	6,22	mg/kg bw/day	
Industrial	Human - inhalation	Long term	DNEL (Derived No Effect Level)	3	mg/m <sup>3</sup>	
Professional	Human - inhalation	Long term	DNEL (Derived No Effect Level)	3	mg/kg	
	Environment - sewage treatment plant		PNEC (Predicted No Effect Concentration)	20	mg/l	

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### 8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne aération. Ceci peut être obtenu par une aspiration locale ou une évacuation générale de l'air.  
 Si cela ne suffit pas pour maintenir la concentration à un niveau inférieur aux valeurs maxi autorisées sur les lieux de travail (VME, TLV, AGW), il convient de porter une protection respiratoire appropriée.  
 Valide uniquement quand des valeurs limites d'exposition sont ici indiquées.

### 8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Les mesures générales d'hygiène pour la manutention des produits chimiques sont applicables.  
 Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.  
 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.  
 Retirer les vêtements et les équipements de protection individuelle contaminés avant de pénétrer dans les zones de restauration.

Protection des yeux/du visage:  
 En cas de danger de contact avec les yeux.  
 Lunettes protectrices hermétiques avec protections latérales (EN 166).

Protection de la peau - Protection des mains:  
 Recommandé  
 Gants protecteurs en nitrile (EN 374)  
 Gants protecteurs en néoprène (EN 374).  
 Gants de protection en Viton (EN 374)  
 Durée de perméation (délai d'irruption) en minutes:  
 > 240 - > 480 (Level 5 -6)  
 Crème protectrice pour les mains recommandée.

Protection de la peau - Divers:  
 Vêtement de protection (p. ex. gants de sécurité EN ISO 20345, vêtement de protection à manches longues)

Protection respiratoire:  
 Normalement pas nécessaire.  
 Filtre A P2 (EN 14387), code couleur marron, blanc  
 En cas de dépassement de la VME, TLV(ACGIH) ou AGW.  
 Observer les limitations de la durée de port des appareils respiratoires.

Risques thermiques:  
 Le cas échéant, on en trouvera dans les différentes mesures de sécurité (protection des yeux/du visage, protection de la peau, protection respiratoire).

Information supplémentaire relative à la protection des mains - Aucun essai n'a été effectué.  
 Pour les mélanges, le choix a été effectué en toute bonne foi et en fonction des informations concernant les composants.  
 La sélection des substances a été faite à partir des indications fournies par les fabricants de gants.

Page 6 de 11  
 Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II  
 Révisé le / Version : 09.06.2011 / 0002  
 Remplace la version du / la version : 24.09.2008 / 0001  
 Valable à partir de : 09.06.2011  
 Date d'impression PDF : 15.06.2011  
 MPA 9000 1-Step Universalpolitur  
 No. 496 300

Le choix définitif du matériau des gants doit être effectué en tenant compte de la durée de résistance à la rupture, des taux de perméation et de la dégradation.  
 Le choix des gants appropriés ne dépend pas uniquement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité, laquelle diffère d'un fabricant à l'autre.  
 Pour les mélanges, la résistance du matériau composant les gants n'est pas prévisible et doit donc être vérifiée avant l'utilisation.  
 Consulter le fabricant de gants de protection pour apprendre la durée exacte de résistance au perçage et respecter cette indication.

### 8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Il n'existe pour l'instant aucune information à ce sujet.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique:	Pâteux
Couleur:	En fonction de la spécification
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé
Valeur pH:	7 - 8,5
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	~ 100 °C
Point d'éclair:	> 100 °C
Taux d'évaporation:	Non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz):	Non déterminé
Limite inférieure d'explosivité:	Non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	Non déterminé
Pression de vapeur:	Non déterminé
Densité de vapeur (air = 1):	Non déterminé
Densité:	1,05 g/ml (20°C)
Masse volumique apparente:	n.a.
Solubilité(s):	Non déterminé
Hydrosolubilité:	Dispersion
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé
Température d'auto-inflammabilité:	Non déterminé
Température de décomposition:	Non déterminé
Viscosité:	10000 - 15000 mPas (20°C)
Propriétés explosives:	Le produit n'a pas d'effets explosifs.
Propriétés comburantes:	Non

### 9.2 Autres informations

Miscibilité:	Non déterminé
Liposolubilité / solvant:	Non déterminé
Conductivité:	Non déterminé
Tension superficielle:	Non déterminé
Teneur en solvants:	Non déterminé

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Cf. également sous-sections 10.4 à 10.6.

Le produit n'a pas été contrôlé.

### 10.2 Stabilité chimique

Cf. également sous-sections 10.4 à 10.6.

Stable en cas de stockage et de manipulation appropriés.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Cf. également sous-sections 10.4 à 10.6.

Aucune réaction dangereuse connue.

### 10.4 Conditions à éviter

Cf. également section 7.

Les émulsions séparées sous l'effet de la température ou par superposition peuvent continuer à être traitées sans perte de qualité.

## 10.5 Matières incompatibles

Cf. également section 7.

Eviter tout contact avec des agents d'oxydation forts.

Eviter tout contact avec des acides forts.

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

Cf. également sous-sections 10.4 à 10.6.

Décomposition exclue lors d'un usage conforme.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

Le produit n'a pas été testé.

Classification selon la procédure de calcul.

### MPA 9000

#### 1-Step Universalpolitur

#### No. 496 300

Toxicité/Effet	Résultat	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Toxicité aiguë, orale:						n.d.
Toxicité aiguë, dermique:						n.d.
Toxicité aiguë, inhalative:						n.d.
Corrosion cutanée/irritation cutanée:						n.d.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:						n.d.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:						n.d.
Mutagenicité sur les cellules germinales:						n.d.
Cancérogénicité:						n.d.
Toxicité pour la reproduction:						n.d.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (STOT-SE):						n.d.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (STOT-RE):						n.d.
Danger par aspiration:						n.d.
Irritation voies respiratoires:						n.d.
Toxicité à dose répétée:						n.d.
Symptômes:						n.d.

### Isoalcane (C11 - C15)

Toxicité/Effet	Résultat	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Toxicité aiguë, orale:	LD50	>5000	mg/kg	Rat		
Toxicité aiguë, dermique:	LD50	>3000	mg/kg	Lapin		
Symptômes:						nuisible pour le foie et les reins, vertige

### Oxyde d'aluminium

Toxicité/Effet	Résultat	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Toxicité aiguë, orale:	LD50	>5000	mg/kg	Rat		
Symptômes:						constipation

### Glycérine

Page 8 de 11  
 Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II  
 Révisé le / Version : 09.06.2011 / 0002  
 Remplace la version du / la version : 24.09.2008 / 0001  
 Valable à partir de : 09.06.2011  
 Date d'impression PDF : 15.06.2011  
 MPA 9000 1-Step Universalpolitur  
 No. 496 300

Toxicité/Effet	Résultat	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Toxicité aiguë, orale:	LD50	>12600	mg/kg	Rat		
Toxicité aiguë, dermique:	LD50	>18700	mg/kg	Lapin		
Corrosion cutanée/irritation cutanée:					OECD 404 (Acute Dermal Irritation/Corrosion)	Non irritant
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:					OECD 405 (Acute Eye Irritation/Corrosion)	Non irritant
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:						Non sensibilisant
Mutagenicité sur les cellules germinales:					OECD 471 (Bacterial Reverse Mutation Test)	Négatif
Symptômes:						odème pulmonaire, étourdissement, diarrhée, vomissement, nuisible pour le foie et les reins, irritation des muqueuses

## SECTION 12: Informations écologiques

Le produit n'a pas été testé.

MPA 9000 1-Step Universalpolitur No. 496 300							
Toxicité/Effet	Résultat	Temps	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Toxicité poissons:							n.d.
Toxicité daphnies:							n.d.
Toxicité algues:							n.d.
Persistance et dégradabilité:							n.d.
Potentiel de bioaccumulation:							n.d.
Mobilité dans le sol:							n.d.
Résultats des évaluations PBT et vPvB:							n.d.
Autres effets néfastes:							n.d.

Isoalcane (C11 - C15)							
Toxicité/Effet	Résultat	Temps	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Toxicité poissons:	LC50	96h	2890	mg/l	(Pimephales promelas)	IUCLID Chem. Data Sheet (ESIS)	
Toxicité poissons:	LC50	96h	72	mg/l	(Oncorhynchus mykiss)		
Toxicité daphnies:	EC50	48h	<100	mg/l	(Daphnia magna)	IUCLID Chem. Data Sheet (ESIS)	
Toxicité algues:	EC50	72h	100	mg/l			

Glycérine							
Toxicité/Effet	Résultat	Temps	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque



F

Page 9 de 11  
 Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II  
 Révisé le / Version : 09.06.2011 / 0002  
 Remplace la version du / la version : 24.09.2008 / 0001  
 Valable à partir de : 09.06.2011  
 Date d'impression PDF : 15.06.2011  
 MPA 9000 1-Step Universalpolitur  
 No. 496 300

Toxicité poissons:	LC50	96h	> 5000	mg/l	(Carassius auratus)	
Toxicité poissons:	LC50	96h	>10000	mg/l	(Leuciscus idus)	
Toxicité daphnies:	EC50	24h	>10000	mg/l	(Daphnia magna)	
Toxicité algues:	IC5	7d	>10000	mg/l	(Scenedesmus quadricauda)	
Persistence et dégradabilité:		14d	63	%		OECD 301 C (Ready Biodegradability - Modified MITI Test (I))
Potentiel de bioaccumulation:	Log Pow		-2,66			
Résultats des évaluations PBT et vPvB:						n.a.
Toxicité bactéries:	EC5	16h	> 10000	mg/l	(Pseudomonas putida)	
Autres données écotoxicologiques:	BOD5		0,87	g/g		
Autres données écotoxicologiques:	COD		1,16	g/g		

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets Pour la substance / le mélange / les résidus

Numéro de la clé de déchets CE:

Les codes déchets indiqués ci-dessous sont cités à titre indicatif, et se basent sur l'utilisation prévue pour ce produit. En cas d'utilisation spéciale et dans le cadre des possibilités d'élimination des déchets de la part de l'utilisateur, d'autres codes déchets peuvent éventuellement être assignés aux produits. (2001/118/CE, 2001/119/CE, 2001/573/CE)

12 01 20 déchets de meulage et matériaux de meulage contenant des substances dangereuses

13 02 05 huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale

Recommandation:

Respecter les prescriptions administratives locales

Par exemple, installation d'incinération appropriée.

Par exemple, déposer dans une décharge appropriée.

#### Concernant les emballages contaminés

Respecter les prescriptions administratives locales

15 01 01 emballages en papier/carton

15 01 02 emballages en matières plastiques

15 01 04 emballages métalliques

Vider entièrement le récipient.

Les emballages non contaminés ne peuvent pas être réutilisés.

Les emballages qui ne peuvent pas être nettoyés doivent être éliminés tout comme la substance.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### Informations générales

Numéro ONU: n.a.

### Transport par route / transport ferroviaire (ADR/RID)

Nom d'expédition des Nations unies:

Classe(s) de danger pour le transport: n.a.

Groupe d'emballage: n.a.

Page 10 de 11  
 Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II  
 Révisé le / Version : 09.06.2011 / 0002  
 Remplace la version du / la version : 24.09.2008 / 0001  
 Valable à partir de : 09.06.2011  
 Date d'impression PDF : 15.06.2011  
 MPA 9000 1-Step Universalpolitur  
 No. 496 300

Code de classification: n.a.  
 LQ (ADR 2011): n.a.  
 LQ (ADR 2009): n.a.  
 Dangers pour l'environnement: Non applicable  
 Codes de restriction en tunnels:

### Transport par navire de mer (IMDG-Code)

Nom d'expédition des Nations unies:  
 Classe(s) de danger pour le transport: n.a.  
 Groupe d'emballage: n.a.  
 Polluant marin (Marine Pollutant): n.a.  
 Dangers pour l'environnement: Non applicable

### Transport aérien (IATA)

Nom d'expédition des Nations unies:  
 Classe(s) de danger pour le transport: n.a.  
 Groupe d'emballage: n.a.  
 Dangers pour l'environnement: Non applicable

### Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sauf mention contraire il convient de respecter les dispositions générales pour la mise en œuvre d'un transport en toute sécurité.

### Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

N'est pas une marchandise dangereuse selon le règlement précité.

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classification et étiquetage cf. section 2.

Respecter les limitations:

VOC (1999/13/EC): 13,5% w/w  
 VOC (CH): 13,5% w/w

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Il n'existe pour l'instant aucune information à ce sujet.

## SECTION 16: Autres informations

Ces indications se rapportent au produit prêt à être livré

Sections modifiées: 1 - 16

Les phrases suivantes correspondent aux phrases R / H et aux sigles de classification (GHS/CLP) en toutes lettres des composants (cités en section 3).

65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Asp. Tox.-Danger par aspiration

### Légendes:

n.a. = n'est pas applicable / n.v., k.D.v. = n.d. = n'est pas disponible / n.g. = n.e. = n'est pas examiné

VME = Valeurs limites de moyenne d'exposition (France) / VLE = Valeurs limites d'exposition à court terme (France)

TLV-ACGIH = Threshold Limit Value of the American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Etats-Unis) / AGW = "Arbeitsplatzgrenzwert" (Allemagne)

IBE = Indicateurs biologiques d'exposition (France) / ACGIH-BEI = Biological Exposure Indices of the ACGIH (Etats-Unis) / BGW = "Biologischer Grenzwert" (Allemagne)

VbF = Règlement sur les liquides combustibles (Autriche)

VOC = Volatile organic compounds (composants organiques volatils (COV)) / AOX = composés halogénés organiques adsorbables

ATE = Acute Toxicity Estimates - ATE (estimations de la toxicité aiguë - ETA) selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Les indications faites ci-dessus doivent indiquer le produit considérant les dispositions de sécurité nécessaires, elles

F

Page 11 de 11

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Révisé le / Version : 09.06.2011 / 0002

Remplace la version du / la version : 24.09.2008 / 0001

Valable à partir de : 09.06.2011

Date d'impression PDF : 15.06.2011

MPA 9000 1-Step Universalpolitur

No. 496 300

ne servent pas à garantir certaines qualités et se basent sur nos connaissances actuelles.

Toute responsabilité est exclue.

Elaboré par:

**Chemical Check GmbH, Wöbbeler Straße 2-4, D-32839 Steinheim, Tél.: +49 5233 94 17 0, +49 1805-CHEMICAL / +49 180 52 43 642, Fax: +49 5233 94 17 90, +49 180 50 50 455**

© by Chemical Check GmbH Gefahrstoffberatung. Toute modification ou reproduction de ce document nécessite l'autorisation expresse de l'entreprise Chemical Check GmbH Gefahrstoffberatung.